



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3424

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Lyon Part-Dieu - Signature d'un protocole d'objectifs avec les copropriétaires du centre commercial La Part-Dieu

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Leбуhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3424**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Lyon Part-Dieu - Signature d'un protocole d'objectifs avec les copropriétaires du centre commercial La Part-Dieu**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Contexte du projet Lyon Part-Dieu

Le quartier de Lyon Part-Dieu s'est progressivement imposé depuis 40 ans comme le 2° centre d'affaires tertiaire de France basé sur un parc d'environ 1 000 000 de mètres carrés de bureaux et comme un hub de mobilité de premier plan au niveau local, national et désormais international. A ce titre, la gare de Lyon Part-Dieu accueille plus de 120 000 voyageurs chaque jour.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé, depuis 2009, un projet urbain et de développement économique d'envergure pour mettre ce quartier en concordance avec les mutations récentes de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'avec les nouveaux usages urbains de ce site hyper central afin d'en faire un site économique de premier plan au niveau européen.

L'objectif premier de la Communauté urbaine est de transformer le quartier de la Part-Dieu en un "hub métropolitain contemporain" à partir duquel la métropole lyonnaise pourra affirmer son positionnement international en se dotant d'un "pôle de centralité" renouvelé.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a confié à un groupement pluridisciplinaire une mission d'études, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en œuvre du projet de développement économique, urbain et durable du quartier de la Part-Dieu dont les rendus ont abouti à l'élaboration d'un plan de référence.

Ce document, mis à disposition du public dans le cadre de la concertation préalable, identifie l'enjeu suivant : pour se développer, le quartier doit se donner les moyens de consolider durablement son attractivité.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire que le quartier de la Part-Dieu :

- évolue vers un quartier actif, habité, en permanence animé, contemporain dans ses usages et ses fonctions, tout en accroissant et en renouvelant son rôle économique de manière compétitive,
- accroisse la performance de sa fonction de hub de transport et d'hyper-centre métropolitain pour favoriser le développement et l'attractivité de l'aire métropolitaine,
- change d'échelle et augmente sa "masse critique" afin de peser davantage dans la lisibilité et la compétition entre les différentes métropoles régionales européennes.

2° - L'enjeu clé du secteur géographique "Cœur Part-Dieu"

Au sein du quartier de la Part-Dieu, le secteur "Cœur Part-Dieu", situé entre les rues du docteur Bouchut, Garibaldi et les boulevards Eugène Deruelle et Marius Vivier-Merle, accueille d'importants équipements publics et privés qui contribuent à son rayonnement et à son attractivité.

En particulier, le centre commercial La Part-Dieu, avec environ 33 millions de visiteurs par an, constitue le premier générateur de flux du quartier de la Part-Dieu devant la gare et les 28 millions d'utilisateurs du train annuels.

Les études réalisées pour la Communauté urbaine ont confirmé le rôle majeur du centre commercial et la nécessité de le faire évoluer en cohérence avec le projet urbain conduit par la Communauté urbaine. Les lignes directrices du projet Lyon Part-Dieu préconisent ainsi des grands principes d'aménagement sur le périmètre du centre commercial et de ses abords :

- de recréer une covisibilité entre la gare, la bibliothèque et le centre commercial notamment en libérant l'espace public Béraudier,

- de réinscrire la gare et le centre commercial dans un maillage urbain simple et lisible pour les piétons par l'aménagement de 2 liaisons piétonnes au niveau du sol pour faciliter les parcours entre la façade est du quartier (place Béraudier, bibliothèque et gare) et la façade ouest (lot J, Cité administrative d'Etat, rue Garibaldi, place de l'Auditorium), puis vers le centre-ville,

- . la première liaison est à réaménager à niveau à travers le centre commercial au nord de la rue Servient, en passant par la place de la fontaine à l'intérieur du centre commercial et en débouchant sur la rue Servient du côté ouest du centre commercial, au pied de la tour Part-Dieu,

- . la seconde liaison est à créer au sud de la rue Servient, au nord de la bibliothèque, puis au travers du centre commercial pour déboucher sur la partie nord du lot J puis sur l'espace public en direction de Garibaldi,

- d'afficher une meilleure lisibilité des parcours et liaisons intérieurs du centre commercial,

- de décloisonner l'enceinte du centre commercial en l'ouvrant davantage sur les voiries et espaces publics, afin de donner une visibilité aux commerces depuis la rue et qu'ils participent à l'animation de l'espace public,

- de produire une offre commerciale, de culture, de restauration, de services, de sports et loisirs, contemporaine et innovante,

- de coupler l'espace public formé par la place Béraudier avec un espace public suspendu, à créer sur le toit du centre commercial. Cet espace public suspendu sera un nouveau lieu de destination ouvert au public, orienté vers les activités culturelles, de loisirs, événementielles et de pratiques sportives. Il sera accessible par un grand escalier développé depuis l'angle formé par la rue Servient et le boulevard Marius Vivier-Merle,

- de créer des façades urbaines renouvelées sur la rue du docteur Bouchut et le boulevard Eugène Deruelle en épaississant les façades et en améliorant la visibilité commerciale des entrées,

- de faire participer le centre commercial à l'activation d'une "traverse culturelle" du quartier. La traverse culturelle est un dispositif d'aménagement et d'animation qui vise à relier les grands équipements culturels du quartier, depuis les Halles Paul Bocuse jusqu'à la bibliothèque municipale, en passant par l'auditorium et des activités significatives du centre commercial (multiplex cinémas, Fnac, Decitre, etc.). Ces activités culturelles marchandes et non marchandes du centre commercial devront être regroupées sur cette traverse,

- de proposer une architecture singulière qui participe de la nouvelle image du quartier de la Part-Dieu,

- de réaliser le projet de réinvention et de développement du centre commercial et de ses alentours dans une logique de développement durable.

3° - L'élaboration d'un protocole d'objectifs

Les copropriétaires du centre commercial partagent les constats et les ambitions exprimés dans le projet Lyon Part-Dieu de la Communauté urbaine de Lyon. Suite aux échanges entre la Communauté urbaine et les représentants des copropriétaires, un consensus a été trouvé quant aux modalités d'atteinte des objectifs du projet. Les parties souhaitent donc signer un protocole d'objectifs en vue de formaliser cet accord et préciser le cadre de leurs futurs rôles respectifs pour la bonne réalisation du projet.

Le protocole d'objectifs est la traduction des principes d'aménagement, évoqués à l'article 2, sur le centre commercial et ses abords.

Le protocole d'objectifs a donc pour objet d'afficher et de détailler les objectifs auxquels la Communauté urbaine et les copropriétaires adhèrent en recensant les principales décisions et procédures à mettre en place, selon un calendrier prévisionnel.

Le protocole précise également que les aménagements devraient être réalisés par la Communauté urbaine de Lyon pour certains d'entre eux et par les copropriétaires du centre commercial pour les autres.

Il détermine les lignes directrices devant guider, dans le cadre d'un concours international d'architecture et de programmation lancé par les copropriétaires, la conception du projet de restructuration du centre commercial.

Le projet architectural et de programmation s'appuiera sur les axes de développement contenus dans le protocole d'objectifs. L'élaboration de ce projet devrait commencer début 2013 et aboutir fin 2013 à la rédaction d'un protocole opérationnel. Si celui-ci aboutit, il aura pour objet de définir les engagements contractuels, les participations financières et les droits et recours de chaque partie au regard des aménagements à réaliser ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le protocole d'objectifs avec les copropriétaires du centre commercial La Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le protocole d'objectifs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.